

Talence le 3 mai 2017,

Aux Membres du Conseil d'Administration,

## **RELEVÉ DES DÉCISIONS VOTÉES AU CA DU 29 AVRIL 2017**

---

### **Vote 1 : Adoption du PV de la réunion du 11 mars 2017.**

Nombre de votants : 7 voix / **7 voix pour.**

Sous réserve de la prise en compte des modifications, le procès-verbal de la réunion du 11 mars 2017 et adopté à l'unanimité.

### **Vote 2 : Création d'un poste de Responsable de Pôle**

Nombre de votants : 7 voix / **7 voix pour.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Vote 3 : Principe d'aide financière aux clubs qui accèdent au niveau national.**

Nombre de votants : 7 voix / **7 voix pour.**

La proposition est adoptée à l'unanimité. L'aide de la ligue, plafonnée à 500 €, sera accordée à un club qui accède pour la première fois au niveau national, sur présentation d'un budget prévisionnel. Elle sera versée sur présentation d'une facture (hébergement, transport, équipement).

### **Vote 4 : Principe d'aide financière aux joueurs (ses) individuel (le) s**

Nombre de votants : 7 voix / **7 voix pour.**

La proposition est adoptée à l'unanimité. L'aide de la ligue, plafonnée à 1 000 €, sera accordée pour une saison sportive à un (e) joueur (se) membre de l'équipe de France, licencié en Nouvelle-Aquitaine et issu de la filière de formation de la Nouvelle-Aquitaine, sur présentation d'un budget prévisionnel. Elle sera versée sur présentation d'une facture (matériel, hébergement, transport).

### **Vote 5 : Maintient du tarif des licences pour la saison 2017-2018**

Nombre de votants : 7 voix / **7 voix pour.**

Le tarif des licences pour la saison 2017-2018 est adopté à l'unanimité. L'affiliation fédérale de 70€ est prise en charge pendant trois ans pour les nouveaux clubs. L'affiliation ligue (23€) reste gratuite pour la saison 2017-2018.

### **Vote 6 : Octroi d'une subvention pour le Gala des Châteaux du 8 juillet 2017**

Nombre de votants : 7 voix / **7 voix contre.**

La demande est rejetée à l'unanimité.

Julien DELMAS

Le Président